



Salarié partagé

Par Tanag

Bonjour, je suis salarié partagé et mis à disposition d'employeurs adhérents (structures utilisatrices). A ce titre, je ne suis donc pas prestataire de service mais bien salarié. Pourtant, une de ces structures ne m'accorde pas les avantages des autres salariés (tickets restaurant, ACS, prime transport). J'ai eu un entretien professionnel avec cette même structure suite auquel je ne suis plus autorisé à entrer en contact direct avec les salariés. J'y ai exprimé des difficultés liées à l'organisation interne.

La structure qui m'emploie me soutient mais je voudrais savoir quelles sont les mesures de protection et les recours pour les salariés dans mon cas.

les structures utilisatrices peuvent-elles agir en toute impunité ?

Merci de me donner des liens qui pourrait m'aider dans mes réflexions.